



QUATRIÈME ANNÉE.

DIMANCHE 12 AOÛT 1855.

N° 32.

Copié à l'imprimerie
du Gouvernement.Prix: 12 fr. PAR A.
payables par trimestre et
d'avance.

MESSAGER

DE TAHITI.

PARTIE OFFICIELLE.

ORDRES.

Le Commandant particulier, etc.,
Vu l'article 6 du règlement sur la police de la rade, et
l'article 49 du règlement de police de la ville de Papeete,
Qui m'arrive souvent que des indigènes de Tahiti voulant aller aux îles Huahine, Raiaete, Tahaa et Borabora,
ainsi que des natifs de ces îles désirant retourner dans leur pays, demandent seulement le jour même ou la veille, du
départ leurs permis d'embarquement.

ORDONNÉ :

Tout Indien voulant quitter l'île de Tahiti pour aller aux îles sous le vent, devra s'adresser au bureau indigène huit jours d'avance.

Les Indiens de ces îles qui返回chez eux devront justifier qu'ils ne laissent aucun detour sur la place.

Les indigènes de Tahiti et Moorea devront justifier qu'il n'y a aucune opposition légale à leur départ et que leurs parents n'y mettent aucun empêchement.

Enfin les jeunes gens de Tahiti ou Moorea devront se présenter accompagnés de leurs parents les plus proches, ou au moins apporter de leur part une autorisation par écrit, pour prouver qu'ils ont leur assentiment à leur voyage.

Ces formalités étant remplies, et après avoir pris les renseignements nécessaires, le bureau indigène autorisera le départ la veille du jour qu'il devra avoir lieu.

L'ordre ci-dessus s'appliquera, à plus forte raison, à tous les habitants des îles; Tahiti, Moorea et Tuamotu, qui désiraient s'embarquer pour un pays étranger quelconque ou pour la pêche à la baleine.

Le présent ordre sera communiqué à M. le directeur des affaires européennes et enregistré au bureau des affaires indigènes.

Papeete, le 6 août 1855.

BOY.

Le Commandant particulier, Commissaire impérial, P. I.,
ORDONNE :

Mercredi, 15 août, fête de S. M. l'Empereur, les travaux seront suspendus, les planctions pour les fautes légères seront levées, et une double ration de vin sera délivrée aux sous-officiers de terre et de mer, marins et soldats présents sous les draperies.

A 7 heures du matin, toutes les troupes, y compris les compagnies de débarquement des bâtiments de la subdivision, seront réunies en grande tenue d'été, dans la Cour du Gouvernement, sous les ordres de M. le capitaine commandant l'artillerie de marine, pour être passées en revue par le Commandant particulier.

A 8 heures moins 10 minutes, MM. les officiers, employés et fonctionnaires civils et militaires de la colonie ainsi que de la subdivision, se rendront à l'Hôtel du Gouvernement, pour accompagner le Commandant particulier à l'église de l'Establishissement où sera dite, à 8 heures précises, une messe militaire. La gendarmerie prédira la cortège. Après la messe sera chanté un Te Deum pendant que la batterie de campagne fera une salve de 21 coups de canon. A 8 heures, en hissant les couleurs, les bâtiments sur rade pavillonneront de tous leurs pavillons; le pavillon du protocol, tout en tête du maître de misaine, et la corvette la *Moselle* fera une salve de 21 coups de canon; à cette même heure, le pavillon national sera arbore à terre sur tous les édifices publics.

Années : 1 franc la ligne,
correspond 8 francs (pet.-franc.)

AU-COMPTANT:

S'adresser à l'imprimerie du Gouvernement.

A 10 heures 1/2 courses d'embarcations réglées ainsi qu'il suit :

40 Toiles, baleinières, canots légers européens, P. U. 60.
50 id. id. id. indigènes. 1 ^{re} P. 60
50 id. id. id. id. 2 ^{me} P. 50
50 Pirogues à 3 hommes au plus. Prix. 20

Les embarcations partent du Camp de l'Uranie au signal donné par l'un des officiers chargés de conduire ces courses, elles se dirigeront de manière à passer entre deux bouées mouillées et face du quai de Fare-Ute, bouées dont l'alignement déterminera le rang des vainqueurs, suivant leur ordre d'arrivée.

A midi, seconde salve de 21 coups de canon par la corvette la *Moselle* et la batterie de campagne, la *Moselle* ne commençant la salve qu'après le premier coup de canon de terre.

A ce même moment, les nobles et grands juges indigènes, présentés par le régiment Parata, seront reçus à l'Hôtel du Gouvernement par le Commandant particulier.

Jeux, mats de cocagne, tournois, courses en sac, danses coropopona.

A 4 heures, distribution de vivre aux indigènes.

A 5 heures, course de chevaux indigènes sur la plage de Taonaa.

Premier prix : 100 francs. Deuxième prix : 50 francs. Une course de chevaux étrangers et montés par des Européens sera ensuite autorisée; une commission sera chargée de la direction de l'épreuve ces courses et donnera connaissance des conditions pour y être admis.

Au couché du soleil, troisième salve de 21 coups de canon par la corvette la *Moselle* et la batterie de campagne, la *Moselle* commençant la salve. Au dernier coup de canon de la corvette, les couloirs et pavois seront retirés.

A 7 heures du soir les établissements publics seront illuminés.

A 9 heures et demie, la retraite sera battue, et à 10 heures sera tiré le coup de canon de la rade.

Depuis 11 heures du matin jusqu'à l'heure du coup de canon, le poste de la place sera augmenté de 15 soldats d'infanterie de marine et de 6 soldats de la compagnie indigène, pour concourir, sous les ordres d'un officier d'infanterie de marine, avec la gendarmerie et un piquet des corvettes la *Prévost* et la *Moselle*, composé d'un sous-officier, d'un quartier-maître et 8 hommes séné, au maintien de l'ordre dans la cour du Gouvernement ainsi que dans la ville de Papeete.

En l'ennemi sera la grande tenue d'été, que MM. les officiers et employés de ferme et de mer conservent toute la journée.

Le soir, réception à l'hôtel du Gouvernement.

MM. les chefs de service, chef de corps et commandants des bâtiments de la subdivision sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent ordre.

Papeete, le 11 août 1855.

BOY.

RÈGLEMENT

POUR LES COURSES DE CHEVAUX À TAONAA.

Mercredi 15 août 1855, à l'occasion de la fête de S. M. l'Empereur des français.



Courses de chevaux SUR LA PLAGE DE TAONOA [TAHITI]

A 3 heures de l'après-midi tous les amateurs de courses étant réunis dans la cour de l'hôtel du Gouvernement, le cortège se mettra en route pour Taonoa, dans l'ordre suivant :

1^o 1 sous officier et 2 gendarmes à cheval.

2^o M. le Gouverneur, S. M. la reine Pomare et l'Etat-major.

3^o MM. Duval, Gillet et Hardy juges des courses, M. Darling interprète.

4^o La multitude des coureurs et amateurs des deux sexes fermeront la marche.

Le cortège suivra le Broom-Road et sortira de la ville par la partie de l'Est.

A Taonoa une tribune couverte sera disposée pour recevoir M. le Gouverneur S. M. la Reine Pomare, les dames invitées et MM. les fonctionnaires de la colonie.

Un piquet de 20 hommes d'infanterie et de la compagnie indigène et de 2 tambours ou clairons commandé par un officier sera déployé le long de l'hippodrome, pour maintenir la foule et éviter les accidents.

Les deux tambours ou clairons seront mis à la disposition de MM. les juges des courses, pour répéter les signaux et appels.

Les courses se feront dans l'ordre suivant :

(1^o)

1^{re} COURSE.

Les indigènes courront d'abord par cinq cavaliers de front, (le cordeau sera tiré au sort) et les gagnants dans chaque rang de cinq, concourront ensuite ensemble pour gagner.

Le 1^{er} prix de cent francs

Le 2^e prix de cinquante francs.

(2^o)

2^e COURSE.

Les dames indigènes vêtues en amazones seront admises à faire toutes ensemble une course d'amateurs, (le prix des dames sera une cravache.)

(3^o)

3^e COURSE.

MM. les coureurs européens seront invités en dernier lieu à tourner trois carrières pour lesquels ils ouvriront entre eux des paris.

Ces dernières courses démontreront sous la surveillance de MM. les juges, en ce qui concerneira seulement à surette personnelle des coureurs.

Après les courses, M. le Gouverneur et S. M. la Reine Pomare seront ramenés à l'hôtel du Gouvernement, avec la même cérémonial qu'au départ.

RÈGLEMENT particulier aux courses d'embarcations qui auront lieu le 15 août, pour la fête de S. M. l'Empereur.

Les embarcations qui vont courir devront se faire inscrire avant mardi soir : les embarcations européennes au bureau des affaires européennes, les embarcations indigènes au bureau des affaires indigènes.

II

Les embarcations appeleront à courir tout les voiles, haleinères, et, comme bateaux légers, ceux qui n'arment pas plus de 6 avirons.

Les haleinères pourront se servir de l'aviron de queue.

III

Aucune embarcation ne portera de pavillon.

IV

Pour chaque des courses, les embarcations recevront un numéro d'ordre qui sera tiré au sort, pour déterminer la position au moment du départ.

V

La ligne de départ sera établie entre le pavillon du camp de l'Uranie et une embarcation mouillée au large. Pour le départ un signal d'avertissement sera donné par le roulement de tambour venant de l'embarcation de l'un des officiers de la commission, et au moment sera indiqué par un coup de pistolet pris dans même cabote.

La ligne d'arrivée sera marquée par la golette la Papeete où se tiendra le président de la commission, et un canon de la Moselle portant pavillon, dans lequel se trouvera un officier chargé des courses.

VI

Il est expressément défendu, sous peine d'exclusion, de chercher à entraver la marche d'un canot, en engageant ses avirons.

VII

La ligne de départ pour la course des pirogues sera établie entre la cale de l'hôpital, vis-à-vis l'établissement du sieur Fernet et un canot mouillé au large.

VIII

La course européenne devra avoir lieu à 10 heures 1/2 précises.

IX

La Papeete sera disposée pour recevoir M. le Commissaire impérial P. I., les dames invitées, les chefs des services et les officiers de la colonie et de la division.

X

À la fin de chaque course, les vainqueurs se rendront à bord de la Papeete pour y recevoir leurs prix.

Mercredi dernier, 8 du courant, a eu lieu la fête de la consécration de l'église de Papeete, anniversaire depuis longtemps et retardée dans l'espérance de l'arrivée prochaine de M. le Gouverneur. Du Bouvet, dans une ville un grand nombre de divisions avaient traversé Papeete, et beaucoup d'autres avaient quitté la ville pour s'y rendre. Lez au matin, le Commandant particulier, Commissaire impérial, P. I., accompagné de plusieurs chefs de service et de quelques officiers de la colonie et de la division, partit de l'hôtel du Gouvernement et arriva à la maison du chef Telota vers 9 heures. S. M. la Reine s'y trouvait déjà, avec son époux Arifaiata et les personnes de sa suite. Vers 9 heures et demie, le cortège précédé par un piquet de gendarmes se mit en marche pour se rendre au temple; S. M. et M. le Commissaire impérial furent reçus par le chef et les principaux hui-matras du district et traversèrent pour entrer à l'église; une double haie formée par les enfants des écoles qui entonnaient le chant national en l'honneur de la Reine, et le détachement des soldats de la compagnie indigène qui présentaient les armes pendant que les tambours battaient aux champs. Aussitôt après commença la cérémonie de la consécration de l'église faite par le R. M. Darling, ministre du district de Punaia, et pendant laquelle nous avons entendu quelques-unes de ces hymnes dont la musique lente et maléolante est si bien rendue par les chœurs des nohs Tahitiens.

Après la cérémonie, vers 10 heures et demie, tous les invités prirent place autour des tables, quelle chef Telota avait fait dresser dans la place située devant le nouveau temple, après que les officiers français eurent déposées leurs armes et surmontées des drappons de protestant. Avec une habileté digne des temps antiques, le chef et la cheffe ont refusé de s'asseoir avec leurs convives et se sont eux-mêmes assis à les servir, sans dont'ils se sont acquittés avec une prudence et une attention au-dessus de toute éclat. Vers la fin du repas, servi avec gaieté et abondance, l'orateur du chef a pris la parole, et, au nom de la Reine, des chefs et des propriétaires de l'île, qui avaient tous contribué à la fête, a offert un présent de vivres à M. le Commissaire particulier; celui-ci a fait promettre par l'assemblée de M. Darling, interprète, et on a fait abandon aux nombreux invités qui, au courant des usages réguliers, n'attendaient que ce signal pour se les partager. Alors a commencé une de ces luttes divertissantes, quoique souvent tragiques, sans lesquelles les fêtes de ce pays se sont jamais complétées: avant de se lever, M. le Commandant Roy, a remporté le chef et la cheffe devant réception cordiale; il a eu quelques parades traduites par M. Darling, exprimant la gratitude des sentiments de respect que l'on a en lui pour son caractère; puis il a fait le tour des tables et assisté à quelques courses de chevaux entre les Tahitiens et, en retour avec S. M. dans la maison où se tint l'école et où des jeunes filles sont venues chasser quelques hiboux, parmi lesquelles nous avons rencontré celle de Papeete, remarguerable par l'admirable forme de son buste; Vers 11 heures le cortège éteint et l'assemblée de ses hôtes, M. le Gouverneur, chef Telota et son épouse, le chef de la île, M. le Commissaire particulier et son épouse, le chef de la division, chef Telota et son épouse, et les officiers qui étaient accompagnés en visite, et a repris la route de Papeete.



1. Tombeau... auquel même on a été donné la seule faveur à laquelle on assiste M. le Gouverneur de Bouquet, le cavalier a fait honte pour prendre quelques ravitaillements, alors gracieusement par la chefferie de Panavia.

Cette fois, qui était attendue avec grande impatience par les habitants de Tahiti et Moorea, comme le premier témoin-gage public de sympathie qu'ils avaient occasion d'offrir au nouveau Gouvernement s'est passée avec le plus petit accident. Heureux ! Nous avons seulement regretté l'absence de M. le Commissaire impérial et de tout ceux sur lequel nous devions le triste destin de l'Avenir. Et le manque de nouvelles nous causaient tant d'inquiétudes, ainsi que la tonne de tristesse que le deuil recent de la Reine a fait au milieu de la joie bruyante des fêtes. Au reste, il est juste de dire qu'il avait un sentiment extrêmement convenable pour S.M. de ne pas venir de danses à l'occasion d'une fête si rapprochée du malheur qui vient de frapper la famille royale et la population entière qui s'assouffre à sa douleur.

NOUVELLES DIVERSES.

Par la golette *Harpriet*, arrivée de San-Francisco le 7 août, en 28 jours, nous avons reçu des nouvelles d'Europe du 15 mai, de New-York du 5 juillet, de San-Francisco du 8 juillet; nous donnons ici quelques extraits de nos journaux, afin de tenir nos lecteurs au courant des nouvelles. Mais comme elles ont pour nous aucun caractère officiel, nous les donnons sous toutes réserves.

TENTATIVE D'ASSASSINAT SUR LA PERSONNE DE NAPOLEON.

Une tentative d'assassinat a été faite sur la personne de l'Empereur le 28 avril au soir.

Nous nous hâtons de dire que l'assassin n'est pas un Français.

Voici les détails que donne le *Moniteur* du 29 avril :

« Hier, à cinq heures de l'après-midi, l'Empereur était à cheval dans les Champs-Elysées accompagné par le comte Edgar Ney, l'un de ses aides-de-camp, et par le lieutenant-colonel Nalafrazeaux, préfet de cavalerie, près du-château des Fleurs, un honnête bœuf vêtu s'approcha à quelques pas de l'Empereur et lui tira un coup de pistolet. L'Empereur n'a pas été atteint, et, saluant les personnes qui l'entouraient, il se dirigea au pas vers le Bois de Boulogne où l'imperatrice se promenait en voiture. »

L'assassin a été arrêté immédiatement par les personnes qui se trouvaient près de lui et remis aux mains des autorités.

« A leur retour Leurs Majestés ont été saluées sur leur passage par les acclamations les plus enthousiastes.

« Leurs Altesse impériale les princes Jérôme et Napoléon, les autres membres de leur famille, les ambassadeurs, les ministres, les grands officiers, les dames de la maison impériale et un grand nombre d'autres personnes étaient accueillis au palais des Tuilleries pour fêter la venue de leurs Majestés à leur arrivée. »

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Ce fut à 5 heures 10 minutes précises, qu'on vit, sur le côté droit de l'avenuement près des terrains Beauséjour, un honnête s'avancer de la contre-allée vers l'Empereur : il avait la main droite dans la poche de son paletot, sur la poitrine, comme s'il allait prendre une pétition pour la présenter à l'Empereur. Cet homme était dévouément vêtu et paraissait âgé de 35 ans environ ; il était armé d'un pistolet à deux coups, de la longueur d'un pistolet de chasse, qui fut tiré deux fois à un court intervalle. N'importe grâce à un regard de profond dédai sur l'assassin, il esquita de la main les personnes qui accouraient pour voir s'il n'était pas blessé ; et, les saluant, il continua sa promenade pour rejoindre l'Emperateur dont la voiture était un peu en arrière. »

« Dans l'intervalle, un agent affublé à la personne de l'Emperieur, entendant la première détonation, se précipita vers l'endroit d'où elle provenait, et, avec un poignard qu'il avait sur lui, tomba sur l'assassin au moment où il tirait son second coup. Il put ainsi empêcher de lui, il le blessa avec un poignard, ce qui avait donné naissance au bruit que l'assassin avait tenté de se suicider. Ce dernier n'avait pas de poignard, mais on a trouvé sur lui un revolver, et on a pris pour ce temps de faire usage. »

« L'assassin par ses sergents de ville qui tenaient les curriques, réussit à fuir, et fut poursuivi au corps-de-garde de la boucle de l'avenue occupé par un détachement du 10e régiment. L'assassin fut arrêté et ses bagages se firent évidemment confisqués. C'est un Romain nommé Liberato, qui a embrassé l'orthodoxie protestante à Londres où il avait emménagé après la prise de Rome par les Français. On lui fit les mains et il fut immédiatement conduit en voiture à la Précfecture de police. »

« Pendant qu'en s'assurait de l'assassin, l'Empereur suivit par une ligne de piétons et le cavaliers qui le suivaient par ces rues prolongées, reçurent l'acclamation et revinrent au Théâtre au milieu d'une sorte d'escorte triomphale. Les danseurs jouèrent leurs acclamations

à celles de la foule en agitant leurs mouchoirs.

« L'Empereur et l'impératrice, qui avaient antérieurement annoncé leur intention d'aller à l'Opéra-comique, s'y rendirent au milieu d'une foule compacte qui encercla les trottoirs de la rue de Rivoli, de la rue de la Paix, des boulevards, et les salua de leurs vives acclamations. »

On lit sur le même sujet dans le *London Times* :

« Un messager avait été envoyé au galop pour informer l'impératrice, qui était à la porte Dauphine (Bois de Boulogne), de ce qui venait d'arriver et la rassurer, en même temps sur le salut de son mari. Moins d'une demi-heure après, l'empératrice revenait de sa promenade dans une voiture découverte ; l'empereur se tenait à cheval près de la portière. Le spectacle était touchant à l'extrême. L'impératrice paraissait profondément affectée ; son visage était baissé de larmes qu'elle s'efforçait vainement de cacher tout en essayant de sourire. Elle se souvrait évidemment matriser son émotion : appuyée au fond de sa voiture, elle soulageait son cœur en l'asseyant, croyant ses larmes. La vue de cette jeune et charmante femme incapable de réprimer l'explosion de ses sentiments, produisit un effet instantané sur le peuple qui embouteillait la route, et l'air retentit bientôt des acclamations prolongées poussées par des milliers de personnes à la fois. »

Le nom réel de l'assassin est *Pinochet*. Il a servi comme volontaire dans l'armée de Garibaldi et se trouvait à Londres pendant la visite de l'empereur. Il était des lors accompagné son projet si l'alliance du peuple de l'on s'est empêché. Il était si près de réussir qu'il a tiré sur lui, sur qui il a pu appuyer son pistolet sur la crinière du cheval de M. Edgar Ney. Il a été tué lorsqu'il fut surpris d'avoir manqué son coup à une aussi grande distance. Il avait deux pistolets à deux coups avec des canons superposés.

L'assassin a refusé de nommer ses complices, s'il en a. Il demeurera depuis quelques jours à l'hôtel de Rome, sur le boulevard extérieur Pigalle, près Montmartre. Le propriétaire et le portier de l'hôtel ont été interrogés ; mais l'Instruction a été tenue serrée et il est fort difficile d'avoir des détails certains sur cette affaire.

Les nouvelles apportées par le *Golden Age*, sans être d'une importance décisive, sont variées et intéressantes.

Les deux événements capitaux sont la démission donnée par le général Canrobert de son commandement de l'armée française d'Orient, partie suite du mauvais état de santé, et celle de M. Drouy de Lhuys, ministre des affaires étrangères. Le commandement de l'armée française a été donné au général Polièse, officier général capable et distingué, dont le nom se lie aux faits d'armes les plus importants de la guerre d'Algérie. Le général Canrobert, dont le désertissement appelle celui des grands hommes de Platiraposa, a demandé à servir sous les ordres de son successeur de la veille, et il a succédé au général Polièse dans le commandement de la division.

M. Drouy de Lhuys a été remplacé au ministère des affaires étrangères par le comte de Walewski, ambassadeur de France à la Cour britannique, et celui-ci est remplacé par M. de Persigny. On croit M. Walewski favorable à une politique hardie qui consisterait à faire au nom de la France un appel aux nationalités polonaises, italiennes et hongroises. Ce serait presque l'abandon de l'alliance autrichienne et l'inauguration d'une grande croisade révolutionnaire en Europe.

C'est sur la question d'une proposition de l'Autriche que M. Drouy de Lhuys, qui s'était jusqu'à ce jour associé à la politique extérieure de l'empereur, s'est vu obligé de conserver une opinion différente des résolutions de ceului-ci. La proposition dont il conseillait l'acceptation par la France devait avoir pour effet, selon lui, de préparer la paix si elle était acceptée par la Russie, ou d'assurer les succès immédiat et énergique de l'Autriche, dans la guerre si la Russie la refusait. En un mot l'Autriche devait être mise d'accord avec les puissances occidentales, autorisées à déclarer leur adhésion à la proposition. L'autorité formelle dans un ultimatum, qu'il aurait adressé à la Russie, ajoutant qu'elle faisait absolument, par empêchement du résultat, ce qu'il déclara à ses amis belges ; po conseguente, elle ne devrait pas être jugée que par une déclaration de guerre. Cela avait l'avantage de créer une situation très favorable pour l'expédition d'Autriche. Mais l'empereur d'autre part, avec le gouvernement anglais, ayant pensé que la proposition de l'Autriche que M. Drouy de Lhuys conseillait d'adopter, n'aurait pas une base qui apporterait de l'assouplissement et de l'énergie aux puissances qui ont fait dans de nombreux pays pour défendre et assurer les droits européens de l'empereur. Et comme son ministre n'avait adopté cette proposition de l'Autriche qu'avec conviction, également après de mûres réflexions, il a pensé qu'il ne pouvait plus rester attaché au gouvernement. Quant à l'empereur, il va sans regret l'éloignement d'un homme dont les services, déjà si précieux, avaient fréquemment obtenu des témoignages de sa haute satisfaction, et qu'il a fait d'innombrables instances pour l'engager à rebrousser sa démission ; mais



la détermination de leurs idées se trouvait trop marquée pour que la réformation n'ait pas lieu.

Le siège de Sébastopol progresse, mais lentement ; nos soldats gagnent du terrain de jour en jour et pied à pied ; ils ne plus qu'à soixante mètres de la place, et dépendant les travaux : une fois sans interruption. Toutes les correspondances s'accordent à dire que la situation de l'armée alliée est bonne, et qu'elle s'améliore de plus en plus. Des déserteurs russes y arrivent sans cesse, assurant que l'ennemi est forcé de dérouler la gauche et le centre de sa première ligne, pour renforcer la seconde ; que le bastion de la Quarantine a été totalement endommagé, que les officiers russes ne songent pas même à faire reparer, les murs crevés qui est tout échappé. La défense est donc concentrée du côté droit, où les Russes ont misé une série incalculable de redoutes et de batteries.

BATIMENTS SURRADE.

DE GUERRE.

24 février. Corvette française *Moselle*, commandée par M. Belland, lieutenant de vaisseau.
30 juillet. Goëlette française *Papete*, commandée par M. Rosenweig, lieutenant de vaisseau.
3 août. Corvette française *Prévoyante*, commandée par M. Laurent, lieutenant de vaisseau.
9 mai. Goëlette française *Tunisien*, désarmée.
Goëlette française *Nouméa*, désarmée.

DE COMMERCE.

21. Trois masts américains *Alfred*, en réparation.
21. Trois masts américains *Columbo*.
21. Goëlette chilienne *Penzuza*, capitaine Alexandre, sur cale.
1 août. Goëlette anglaise *Sophia*, capitaine Hayward.
7. Goëlette anglaise *Horriet*, capitaine Cleland.
8. Goëlette de Borabora *Tirianoo*, capitaine Oranne.
10. Trois masts anglais *Invincible*, capitaine Brier.

Mouvements du port de Papete du samedi 4 au samedi 11 août 1855.

ENTRÉES.

7. Goëlette anglaise *Horriet*, capitaine Cleland, 416 tonnes, 7 hommes d'équipage, 8 passagers, venant de Californie en 28 jours ; assurément.
8. Goëlette de Borabora *Tirianoo*, capitaine Oranne, 48 tonnes, 5 hommes d'équipage, 12 passagers, venant de Moorea en 4 jours ; provisions.
10. Trois masts anglais *Invincible*, capitaine Brier, 296 tonnes, 13 hommes d'équipage, 2 passagers, venant de Talaclucho en 18 jours ; farine pour Melbourn.
9. Corvette française *Prévoyante*, commandée par M. Laurent, lieutenant de vaisseau, venant des Marquises sa pouvant à l'île Ama.

SORTIES.

7. Brig péruvien *Indépendante*, capitaine Sandré, pour Valparaiso.
7. Goëlette anglaise *Island Lady*, capitaine Kengit, pour Melbourne.
10. Brig américaine *Tigris*, capitaine Mead, pour Melbourn.
10. Goëlette du protectorat *Diana*, capitaine Roi, pour Raiatea.

ANNONCES.

AVIS AU PUBLIC.

MM. Rouffio et Haymet, étant dans l'intention de liquider, prient leurs débiteurs de vouloir bien s'adresser à eux.

comptes dans le plus bref délai.

Papeete, le 4 août 1855.

ROUFFIO ET HAYMET.

A VENDRE.

La goëlette française *Caroline*, dans l'état où elle se trouve, avec ses masts, espars, gréement, etc.
Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. Rousseau.

FOR SALE.

The french schooner *Caroline* as she now lies, with all her masts, spars, tackle, etc.

For further particulars, apply to

M^r ROUSSEAU.

VENTE AUX ENCHÈRES.

Par ordre de MM. Rouffio et Haymet, lundi prochain, 13 courant, M. P. Bonnefond, commissaire-priseur, vendra, aux enchères publiques, dans ses magasins, les marchandises suivantes :

600 caisses de vin,

320 caisses de savon jaune,

12 caisses d'épices,

12 caisses d'huile d'olives,

4 caisses sardines,

3 caisses conserves,

4 caisses petits pois,

1 domaine caïcasien,

4000 boîtes,

15 carafes,

30 pièces porcelaine,

3 1/2 barils vin d'Oporto,

Riz avarié,

Vermicelli avarié,

4 lot d'indénoués, etc., etc.

SALE BY PUBLIC AUCTION

By order of Messrs. Rouffio and Haymet, on Monday, the 13th instant, at 11 o'clock, at the store of P. Bonnefond, auctioneer.

600 cases claret,

325 cases yellow soap,

42 cases Frontignan,

52 cases Champagne,

34 cases olive oil,

3 cases sardines,

4 cases preserved,

4 cases green peas,

12 Coffee pots,

40,000 eggs,

15 decanters,

30 pieces handkerchiefs,

3 1/2 barrels Port wine,

Rice damaged,

Vermicelli damaged,

4 lot of prints, etc., etc.

AVIS AU PUBLIC.

Il a été perdu, le 8 août dernier, sur la route de Papeete à Papete, une robe de soie satin, un pantalon en couill blanc croisé et une chemise d'homme.

La personne qui aurait trouvé ces objets est priée de les remettre chez M. Lamotte, débitant de boissons, Grande-Rue, à Papete.

Il y aura récompense.

A VENDRE.

Une maison située en face le Trésor colonial et toutes espèces de marchandises.

S'adresser à M. Lamotte.

IMPRIMERIE DU GOUVERNEMENT. — AOÛT 1855.

L'Imprimeur général : H. GEORGETTE DU BUREAU

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 28 AU 4 AOÛT 1855.

DATES.	HAUTEUR BAROMÉTRIQUE ¹	TEMPÉRATURE.			Moyenne de 6 h. 45 à 8 h. 45 du soir.	Tension minimum de la vapeur	Humidité relat. en centaines	Quantité de pluie tombrée	Vents dominants pendant le jour
		hauteur moyenne.	oscillation diurne.	Minima.	Maxima.	Moyenne.			
S. 4	761,45	4,4	49,4	27,4	23,40	24,0	90,06	86,8	E
D. 5	761,35	4,6	49,0	27,2	23,30	23,50	19,57	85,0	E
L. 6	760,42	3,4	48,2	26,9	23,10	23,50	19,33	84,8	E
M. 7	760,00	4,5	49,0	26,8	23,00	23,50	19,04	81,2	E
M. 8	759,40	4,8	49,2	26,6	23,00	24,10	19,72	85,0	0,0018
J. 9	761,75	2,0	42,0	26,6	23,30	24,00	20,18	83,4	E
V. 10	758,77	4,5	41,8	26,9	24,90	24,80	20,74	86,8	0,0019